

arts &
sports



N°116

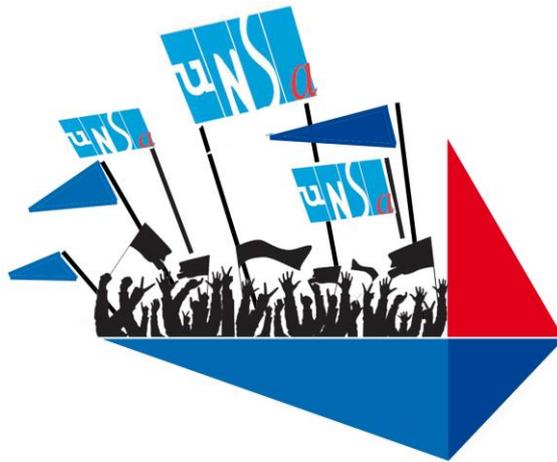
Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

SNADEM.COM :

À redécouvrir

**FONCTION
PUBLIQUE :**

Après la grève



RPS :

Le travail c'est la santé !

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Olivier HOCH. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2017 - 2018 — N°116, Octobre-Novembre-Décembre 2017

ÉDITORIAL

Après la grève...

On se pose toujours les mêmes questions sur l'efficacité d'un mouvement de grève, autant avant qu'après. Les questions qui nous semblent essentielles sont-elles unanimement partagées ? La grève est-elle le meilleur moyen de faire aboutir nos revendications ? Y avait-il assez de personnes en grève ou dans la rue pour être représentatifs ?

La grève est en effet le moyen ultime pour des salariés de montrer leur désapprobation, signe fort du refus de s'incliner devant des mesures injustes, mais coûteux pour ceux qui la font et sans aucune garantie de succès.

Peut-on pour autant s'en dispenser ?

Lorsque la « réforme » engagée n'est pas synonyme de progrès social, lorsque le dialogue n'a pas donné les résultats escomptés et se termine sur un constat de désaccord, lorsque le mal-être au travail se propage à toute la Fonction Publique, lorsque les propos des dirigeants politiques stigmatisent toute une frange de la population, ne pas appeler à la grève est une faute.

C'est bien ce qu'ont considéré l'UNSA et toutes les autres organisations syndicales de la Fonction Publique en ce 10 octobre. Et même si chacun s'accorde à reconnaître la réussite du mouvement tout en admettant qu'on l'aurait souhaité plus massif, tous s'inquiètent de ces attaques répétées sur les fonctionnaires et leur statut, et s'attendent à d'autres combats dans les années qui viennent.

Cette première grève intersyndicale de la Fonction Publique depuis dix ans est un signal d'alarme : Après les mesures sur les salaires, viendra le temps de la réforme du statut et de celle du régime de retraite.

Le mouvement du 10 octobre a eu cette double signification : défendre les rémunérations des agents de la Fonction Publique qui diminuent significativement depuis 15 ans et montrer la mobilisation autour de la défense du Service Public, ce qui sera un enjeu dans un futur proche.

Le lundi 16 octobre, les syndicats ont eu rendez-vous avec M. Darmanin, ministre du budget, pour une discussion sur les salaires qui s'annonçait délicate. Nous n'en connaissons pas les conclusions à l'heure où nous écrivons, nous vous en ferons dès que possible le compte-rendu. Mais après le 16 octobre, les interrogations ne seront certainement pas toutes levées. Après la grève, quoiqu'il advienne, il faudra encore continuer à se battre pour défendre les salaires, les conditions de travail, les missions et les statuts.

Au SNADEM, avec vous, c'est à cela que nous sommes engagés.



*Par Olivier HOCH
Secrétaire général*

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Visitez notre site :
snadem.com –
concours EPS
2018

Page 4 :
Le travail c'est la
santé !

Page 5 :
Le travail c'est la
santé ! – PPCR :
Une si longue
attente

Page 6 :
Jour de Carence –
Baisse des
indemnités des
formateurs

Page 7 :
Si Paris m'était
conté – Départ en
classe de
découverte :
Indemnité
journalière – Poste
à pourvoir

Page 8 :
Vos cotisations
après déduction
fiscale

VISITEZ NOTRE SITE : SNADEM.COM

Afin de répondre au mieux à vos questions, vous informer sur les sujets d'actualité, garder un contact étroit avec tous les collègues, le SNADEM s'est doté d'un outil moderne et performant avec la dernière évolution de son site internet.



Changement de design, présentation que nous espérons plus ergonomique, facilement consultable depuis votre smartphone ou votre tablette. En plus d'un regard sur l'actualité, il contient de nombreux liens vers des sites ou des documents qui intéressent votre pratique quotidienne. Depuis le dossier de rentrée jusqu'à l'histoire du corps des PVP, en passant par la circulaire Molle-Jardin ou les programmes, nous avons essayé de mettre à votre disposition tous les outils dont vous pourriez avoir besoin.

Après la mise en place d'une page Facebook dédiée, le développement de la communication via Twitter, c'est la troisième marche de notre entreprise visant à rapprocher le SNADEM de ses adhérents et plus largement de tous les professeurs de la Ville de Paris.

Nous espérons qu'il répondra à vos attentes. Si toutefois vous ne trouvez pas l'information que vous y cherchez, n'hésitez pas à nous joindre par téléphone ou mail et à participer à la construction de ce média, conçu avant tout pour votre utilisation.

CONCOURS EPS 2018 :

Après avoir attendu de longues semaines, l'arrêté officialisant la tenue du concours de recrutement de professeurs de la Ville de Paris en Éducation Physique et Sportive est enfin paru au Bulletin Municipal Officiel du mardi 19 septembre 2017.

Les inscriptions auront lieu du 13 novembre au 8 décembre inclus, tous les renseignements utiles sont disponibles en suivant le lien suivant :

<https://teleservices.paris.fr/fow/site-cep/jsp/site/Portal.jsp?page=fiche&id=1095>

Une préparation à concours est également mise en place à l'UFR STAPS de Lacrosette, université René Descartes.

<http://www.staps.parisdescartes.fr/FORMATIONS/Preparation-aux-concours>

L'arrêté annonce la création de 25 postes, ce qui est un chiffre satisfaisant au regard des recrutements récents : 2014, 10 postes sur liste principale, 2016, 15 postes sur liste principale.

Il convient cependant de rester prudent quant à la réalité de la situation des emplois car, pyramide des âges faisant foi, de nombreux départs en retraite vont se produire dans les années à venir. Il y a donc fort à parier que les lauréats du concours soient rapidement intégrés. Des effectifs plus conséquents permettront également aux professeurs de la Ville de bénéficier plus facilement de congés formation ou de temps partiel sur autorisation.

Autant de raisons qui nous poussent à demander une liste complémentaire étoffée, qui sera d'autant plus facile à établir que les candidats seront nombreux.

Diffusez et faites diffuser l'information.

LE TRAVAIL C'EST LA SANTÉ !

La dernière enquête IPSOS concernant le bien-être au travail, mesuré dans les 15 pays les plus riches du monde, place la France dans le bas du classement.

Heureusement, notre nouvelle ministre du travail, Mme Pénicaud est l'une des meilleures spécialistes de la question. Cette experte ès ordonnances était auparavant DRH chez Danone où elle a préparé un plan de licenciements de 900 personnes, mais surtout, elle a eu en 2010 la lourde tâche de mener une étude suite à la vague de suicides chez « Orange ».

C'est à la suite de cet épisode tragique, ainsi que celui qui s'est produit chez « Renault », que la lutte contre les Risques Psycho-Sociaux (RPS) est devenue un sujet national. Elle a fait son apparition dans le « Code du travail », des plans de lutte contre le stress, le harcèlement et la violence au travail ont été élaborés au niveau interprofessionnel. Puis enfin l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des RPS dans la Fonction Publique a été signé, suivi de la circulaire du 25 juillet 2014 relative à sa mise en œuvre dans la Fonction Publique Territoriale.

Qualifiée de priorité par la Ville de Paris, la prévention des risques psycho-sociaux se décline au niveau Central mais également par direction. C'est pourquoi chaque direction s'est attelée à la rédaction d'un plan de prévention. Seules quelques directions, dont la DASCO, ont fait le choix de faire appel à une aide extérieure. Il faut croire que les effectifs du Bureau des Conditions de Travail et des Relations Sociales (BCTRS) et de la Sous-Direction des Ressources sont encore notoirement insuffisants pour pouvoir effectuer ce diagnostic en interne.

C'est la société *Solution Productive*, cabinet conseil en ergonomie, performance et stratégie qui a été retenue. Elle a d'ores et déjà effectué les premiers diagnostics et fait des propositions d'actions pour remédier au mal-être des personnels.

Cet audit a concerné un certain nombre de métiers de la DASCO identifiés à risque, dont celui de PVP. Nous avons déjà eu communication d'une synthèse des premiers métiers analysés. Pour les PVP, nous devons attendre le prochain CHSCT. Pour les métiers déjà observés, (animateurs, ASEM, ATE, gardiennes, UGD de circonscription), la liste des problèmes soulevés par les collègues est impressionnante, ce qui ne nous surprend pas.

Solution Productive annonce clairement sa démarche dans les documents qu'elle produit. Elle se réfère à la méthode de la situation-problème qui tire sa source des méthodes pédagogiques des enseignants. En quoi consiste-t-elle ?

« Partant du principe qu'il existe toujours un écart entre l'organisation théorique du travail et la réalité de celui-ci, la méthode propose d'observer des situations de travail bien circonscrites. Ainsi, un groupe de travail choisit une situation-problème, chacun voit la scène à sa façon et selon ses critères de métiers, apporte son expertise et remarque des détails de la scène que d'autres participants ne voient pas. Le débat conduit à ce que tout le groupe remarque certains faits, ce qui semble avoir le plus gêné le travail dans le cas de la situation-problème. Cette méthode nouvelle en diagnostic de Risques Psychosociaux est en fait utilisée à l'origine par les pédagogues. Celle-ci a cependant ses limites puisqu'elle fait effectivement mener une analyse du travail par un groupe dont les membres sont des salariés. Elle demande ainsi à des salariés de dévoiler auprès de leurs collègues leur propre façon de travailler, leurs doutes, et même certains silences face à des difficultés... » doc ANACT : Les RPS et la méthode de la « situation-problème ».

Solution Productive avance un certain nombre de facteurs de prévention que l'on retrouve pour l'ensemble des métiers : Sur le plan organisationnel et matériel, la coopération et l'échange d'informations avec l'ensemble de la communauté scolaire et sur le plan individuel, le sentiment de réaliser un travail apprécié.

Cela nous semble frappé au coin du bon sens. Nous attendons avec impatience les actions qui seront menées suite à ces préconisations. Les collègues qui ont participé volontairement à ce travail d'analyse attendent tout particulièrement des retours, qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.

La réflexion autour des facteurs de risques psychosociaux chez les PVP ne date cependant pas d'hier. Nous avons déjà longuement travaillé sur ce sujet lors des réunions préparatoires à l'accord « Santé Sécurité au Travail » en 2012, puis lors de la rédaction de la fiche unité de travail des PVP, enfin des réunions préparatoires à l'audit avaient permis d'établir un pré-diagnostic.

Nous vous épargnerons ici la liste exhaustive de nos doléances concernant les facteurs de stress, mais s'il ne fallait en citer que quelques-unes, il y aurait bien sûr la question des environnements bruyants (les préaux et les piscines pour nos collègues EPS), de l'imprévisibilité, des contraintes extérieures, de la double tutelle hiérarchique, des salles inadaptées, du manque de reconnaissance, de l'isolement. Vous retrouverez sur notre site un tableau répertoriant l'ensemble des facteurs de risques avec toutes les propositions du SNADEM. Celles-ci n'ont malheureusement pas toutes été retenues par l'administration dans le document final, signe que la réalité du terrain échappe bien souvent à nos supérieurs.

Les causes de stress chez les PVP sont donc multiples, mais ils ne sont pas seuls à souffrir. Une étude récente démontre que la souffrance psychique des enseignants serait trop souvent liée à leurs conditions de travail (Action Santé MGEN n°183). Deux raisons principales seraient à l'origine de cette souffrance : le rythme des réformes et l'absence de reconnaissance.

Si le nouveau ministre a semblé rassurer en affirmant qu'il n'arrivait pas avec une énième réforme dans ses cartons, la reconnaissance financière en revanche elle, pourra attendre.

Fort heureusement, lot de consolation, cette étude fait aussi apparaître que l'engagement des enseignants auprès des enfants et leurs responsabilités leur offrent la satisfaction et le sentiment de réaliser un travail utile et apprécié, ce qui paraît-il est bon pour la santé mentale.

Nous vous communiquerons les conclusions de l'audit dès qu'elles seront parues, les chances qu'elles donnent raison à Henri Salvador sont réelles : «Le travail c'est la santé, rien faire c'est la conserver »

PPCR : Une si longue attente

Ce n'est pas faute de l'annoncer sur toutes les publications de la Mairie, la Ville de Paris est heureuse de participer à l'amélioration des carrières des agents municipaux. Nous en voulons pour preuve la récente publication de la « Stratégie RH de la Collectivité Parisienne » qui indique vouloir :

- 2. Une gestion des ressources humaines plus protectrice.
- 2.1 La juste reconnaissance du travail des agents
- 2.1.1 Améliorer les déroulements de carrière : **En transposant le protocole PPCR**

Le SNADEM n'a de cesse depuis la mise en œuvre de cet accord d'en demander la transposition rapide. La DRH vient donc elle-même de nous conforter dans nos revendications.

Comment alors expliquer le retard pris par notre administration à ce sujet ? Surcharge de travail, dossier non prioritaire ou les deux ?

Quelle qu'en soit la raison, il est urgent d'agir. Car outre la rénovation des grilles indiciaires, ce sont les procédures de promotion et d'évaluation qui vont être remises en cause, et nous ne savons toujours pas fin octobre ce qu'il en sera pour l'année scolaire en cours. Cette situation est totalement inédite et provoque de nombreuses interrogations chez nos collègues. Une clarification s'impose quant au calendrier que la Ville souhaite adopter en la matière. Le plus tôt sera le mieux.

JOUR DE CARENCE :

« Par mesure d'équité à l'égard des salariés du secteur privé... ». Ainsi débutait la circulaire instituant une journée de carence dans le secteur public au 1^{er} janvier 2012, supprimée en 2014 et de retour au 1^{er} janvier 2018.

La seule mesure d'équité aurait été de supprimer les jours de carence dans le secteur privé. En effet, selon une enquête de l'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé (IRDES), 64% des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge totale des trois jours de carence par leur employeur et 2% d'une prise en charge partielle. L'inégalité ne se situe pas entre les fonctionnaires et les autres salariés mais entre les salariés des Très Grandes Entreprises (plus de 250 salariés) dont 77% prennent en charge les jours de carence et ceux des Très Petites Entreprises pour seulement 47%. L'inégalité est particulièrement criante entre les 82% de cadres qui n'ont pas à subir de perte de salaire contre seulement 51% des ouvriers.

On le voit bien, pour une « mesure d'équité » envers un tiers des salariés du secteur privé, on pénalise 100% des fonctionnaires.

Quant à son efficacité sur la diminution des arrêts de travail de courte durée, elle reste à prouver. Une étude du Ministère du Travail publiée le 12 février 2013, soit 1 an après la mise en place de la journée de carence pour les fonctionnaires ne pouvait conclure. Sur une semaine de référence 3,9% des fonctionnaires s'étaient arrêtés au moins une heure contre 3,7% des salariés du privé, la différence n'étant pas significative.

Une nouvelle fois, pour économiser une poignée d'Euros, un gouvernement n'est pas à une inexactitude près et n'hésite pas à opposer différentes catégories de salariés.
La formule sera-t-elle encore efficace ?

BAISSE DES INDEMNITÉS DES FORMATEURS

Les professeurs de la Ville investis dans la formation professionnelle ont eu la mauvaise surprise d'apprendre, à la fin du mois de juin, que leurs indemnités seraient diminuées à partir du 1^{er} septembre 2017. Ceci a été annoncé une fois le plan de formation 2017-2018 finalisé, ce qui a laissé peu de latitude à nos collègues pour revenir sur leur engagement.

C'est la conséquence directe de la délibération 2017 DRH 18, adoptée en mars par le conseil de Paris qui modifie les tarifs appliqués aux agents assurant des missions de formation ou participant à des jurys de concours ou d'examen. Ainsi la rémunération d'une heure de formation auprès d'agents de catégorie A est passée de 41,67€/h à 34,97€/h, soit **une baisse de 16%**, excusez du peu.

On connaissait le gel du point d'indice, la Mairie de Paris invente la baisse du taux horaire, sans autre logique que celle de faire des économies. La « juste reconnaissance du travail des agents » citée plus haut a déjà du plomb dans l'aile, les intéressés apprécieront. Bien sûr, la rémunération n'est pas la seule raison pour laquelle on s'investit dans la formation. Le désir de transmission, le partage d'informations avec les collègues sont d'autres motivations importantes. Néanmoins, vocation et engagement professionnel se voient bien mal récompensés.

Avec la baisse des indemnités des formateurs, la Ville de Paris envoie un très mauvais signal aux personnels dans leur ensemble. D'autant qu'il nous semblait que la formation professionnelle était elle aussi une priorité, autant de l'État que de la Ville. Visiblement, entre la communication institutionnelle et la réalité du terrain, le fossé n'a jamais été aussi grand. Notre crainte est qu'il puisse encore se creuser.

SI PARIS M'ÉTAIT CONTÉ

Les professeurs de la Ville de Paris sont avant tout centrés sur leurs missions d'enseignement au cœur de la communauté éducative et n'ont souvent pour horizon de la politique municipale que la limite de leur école, de leur inspection, de leur CASPE, de la DASCO. Rien d'anormal dans cela puisque ce sont les contours de leur univers professionnel. Cependant, il faut toujours avoir à l'esprit que nous sommes placés sous une double tutelle : celle, pédagogique, de l'Éducation Nationale et celle, administrative, de notre employeur, la Mairie de Paris.

Nous faisons partie d'un vaste univers comprenant 52 000 agents titulaires et contractuels ainsi que plus de 12 000 vacataires, répartis dans 21 directions et représentant plus de 300 métiers différents. La ville de Paris est ainsi la plus grande collectivité territoriale de France, dont le budget annuel s'élève à 7,2 milliards d'euros.

Nos missions sont déterminées par le pouvoir municipal, notre budget de fonctionnement également. Les choix politiques et budgétaires de nos élus peuvent avoir des répercussions sur notre cœur de métier, comme nous avons failli l'apprendre à nos dépens lors de la mise en œuvre de l'ARE en 2013.

C'est pour rendre compte de la vie de la collectivité que nous créons cette rubrique qui reviendra dans les prochaines circulaires, afin d'informer pleinement les professeurs de la Ville des décisions prises au niveau municipal et de leurs implications pour l'ensemble des agents.

Dans notre prochaine circulaire, nous aborderons les évolutions du statut de Paris, la fusion Ville-département, le regroupement des 4 arrondissements centraux ainsi que la récupération de certains pouvoirs de police par la Maire de Paris, qui va provoquer l'intégration de 1800 fonctionnaires de la préfecture de Police dans les services municipaux dès le 1^{er} janvier 2018.

DÉPARTS EN CLASSES DE DÉCOUVERTE : Indemnité journalière

Le dossier de rentrée mentionne la possibilité pour les professeurs de la Ville de Paris de partir en séjour ou classe de découverte avec les élèves de leur école. Les conditions d'autorisation ainsi que le circuit de la demande y sont rappelés.

Le document omet toutefois de mentionner que les professeurs de la Ville de Paris, comme les professeurs des écoles peuvent percevoir une indemnité journalière lors de leur séjour. En 2016, celle-ci s'élevait à 26,81€.

N'oubliez pas d'en avertir votre UGD lors du dépôt de votre dossier. Les professeurs n'ayant pas perçu cette indemnité lors de séjours antérieurs peuvent également en demander le versement sur les quatre dernières années.

POSTE À POURVOIR :

Nous vous transmettons ci-dessous, l'annonce parue dans le BMO du vendredi 6 octobre 2017, concernant un poste d'attaché vacant à la DASCO et sur lequel certains PVP seraient susceptibles de postuler.

Service : Bureau des Diagnostics et des Moyens Éducatifs.

Poste : responsable du volet RH de la cellule métier et suivi de la natation scolaire.

Contact : Florence Gaubout-Deschamps – tel : 01 42 76 38 04

Référence : AT 17 42469

VOS COTISATIONS APRÈS DÉDUCTION FISCALE

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorier vous adresse, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif 20h plein temps		10h (52,50%)		13h (68,75%)		15h (80%)		18h (95%)	
Stagiaire	60	20,40	32	10,88	41	13,94	48	16,32	57	19,38
4	73	24,82	38	12,92	50	17,00	58	19,72	69	23,46
5	81	27,54	43	14,62	51	17,34	65	22,10	77	26,18
6	85	28,90	45	15,30	58	19,72	68	23,12	81	27,54
7	90	30,60	47	15,98	62	21,08	72	24,48	86	29,24
8	96	32,64	50	17,00	66	22,44	77	26,18	91	30,94
9	100	34,00	53	18,02	69	23,46	80	27,20	95	32,30
10	110	37,40	58	19,72	76	25,84	88	29,92	105	35,70
11	120	40,80	63	21,42	83	28,22	96	32,64	114	38,76
HC 5	126	42,84	66	22,44	87	29,58	101	34,34	120	40,80
HC 6	135	45,90	71	24,14	93	31,62	108	36,72	128	43,52
HC 7	140	47,60	74	25,16	96	32,64	112	38,08	133	45,22

Les sommes en gras sont arrondies à l'euro inférieur ou supérieur afin d'éviter la multiplication des centimes



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2017-2018 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire	60 euros
4	73 euros
5	81 euros
6	85 euros
7	90 euros
8	96 euros
9	100 euros
10	110 euros
11	120 euros
HC 5	126 euros
HC 6	135 euros
HC 7	140 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

tél. dom. : tél. mobile :

email :

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité ou détachement : **45 euros**
- * Retraité : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : NC : B : € :

